



VINÇOTTE CERTIGO - Association sans but lucratif  
ORGANISME DE CONTROLE AGREE -  
Siège social : Diamant Building - Boulevard A. Reyers 80 - B-1030 Bruxelles  
Numéro d'entreprise : BE 0821.076.888 - Internet : www.vincotte.com  
 Safety, quality and environmental services

Contrat géré par : **SIEGE DU BRABANT**  
Business Class Kantorenpark - Jan Olieslagerslaan 35 / B-1800 Vilvoorde  
Tél. : - Fax : - E-Mail :  
Personne à contacter : [REDACTED]

• Nos coordonnées

Rapport N° [REDACTED]

Réf. client : [REDACTED]

Réf. contrat : [REDACTED]

• Vos coordonnées

Ref. : /

[REDACTED]  
Avenue Carl Requette, 27 BTE CO  
1080 Molenbeek-Saint-Jean  
Belgique

• Données d'intervention

Lieu : [REDACTED] Avenue Carl Requette, 27 BTE CO 1080 Molenbeek-Saint-Jean

Date : 08/02/2013

Effectuée par : [REDACTED]

## PROCÈS-VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITE ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE À BASSE TENSION

### INSTALLATION

Nom : Appartement REZ Prénom :

Adresse : Avenue Carl Requette, 27 BTE CO CP: 1080 Commune : Molenbeek-Saint-Jean

Tél :

#### - Propriétaire ou gestionnaire

idem

Nom : [REDACTED]

#### - Type de local

Unité d'habitation

### BASE DE L'EXAMEN

- Règlement : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)

- Art 271 : contrôle

- Art 86

- Art 271 bis

### CONCLUSION

- L'installation existante est conforme au Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE).

- Le dispositif différentiel général était plombé.

- L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 08/02/2038.\*

(\* Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation. Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité. Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

Ing. J. Windey  
Directeur Général





## **CONTENU DE L'EXAMEN**

### **- Contrôle visuel**

- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs.
- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts indirects.
- Etat (fixations, détérioration,...) du matériel électrique d'installation fixe.
- Matériel fixe ou à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens.
- Matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens.
- Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent.
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas.
- Continuité des connexions équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection.

### **- Mesures - tests**

- Résistance de dispersion de la prise de terre : 4.75 Ohm.
- Isolement général : 52 MOhm.
- Fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test.
- Boucles de défaut et du raccordement correct des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via la création d'un courant de défaut.

## **DONNÉES GÉNÉRALES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE**

### **- Données du distributeur**

N° EAN : EAN non communiqué  
Compteur kWh n° : 80627355  
Protection branchement : 40 A

### **- Données de l'installation**

Installation conçue pour une tension nominale : 3x230 V  
de :  
Courant nominal maximum : 40 A  
Câble d'alimentation du tableau principal - type : VOB  
Câble d'alimentation du tableau principal - section : 3 x 10 mm<sup>2</sup>  
Type de prise de terre : barres / piquets

### **- Description de l'installation**

Dispositif différentiel général : 40A/300mA  
Nombre de tableaux : 1  
Nombre de circuits terminaux : 21  
Schéma(s) de position : voir annexe(s)  
Schéma(s) unifilaire(s) : voir annexe(s)

## **INFRACTIONS - REMARQUES**

### **- Nouvelle installation**

R-O-F Néant

### **- Installation existante**

R-O-F Néant

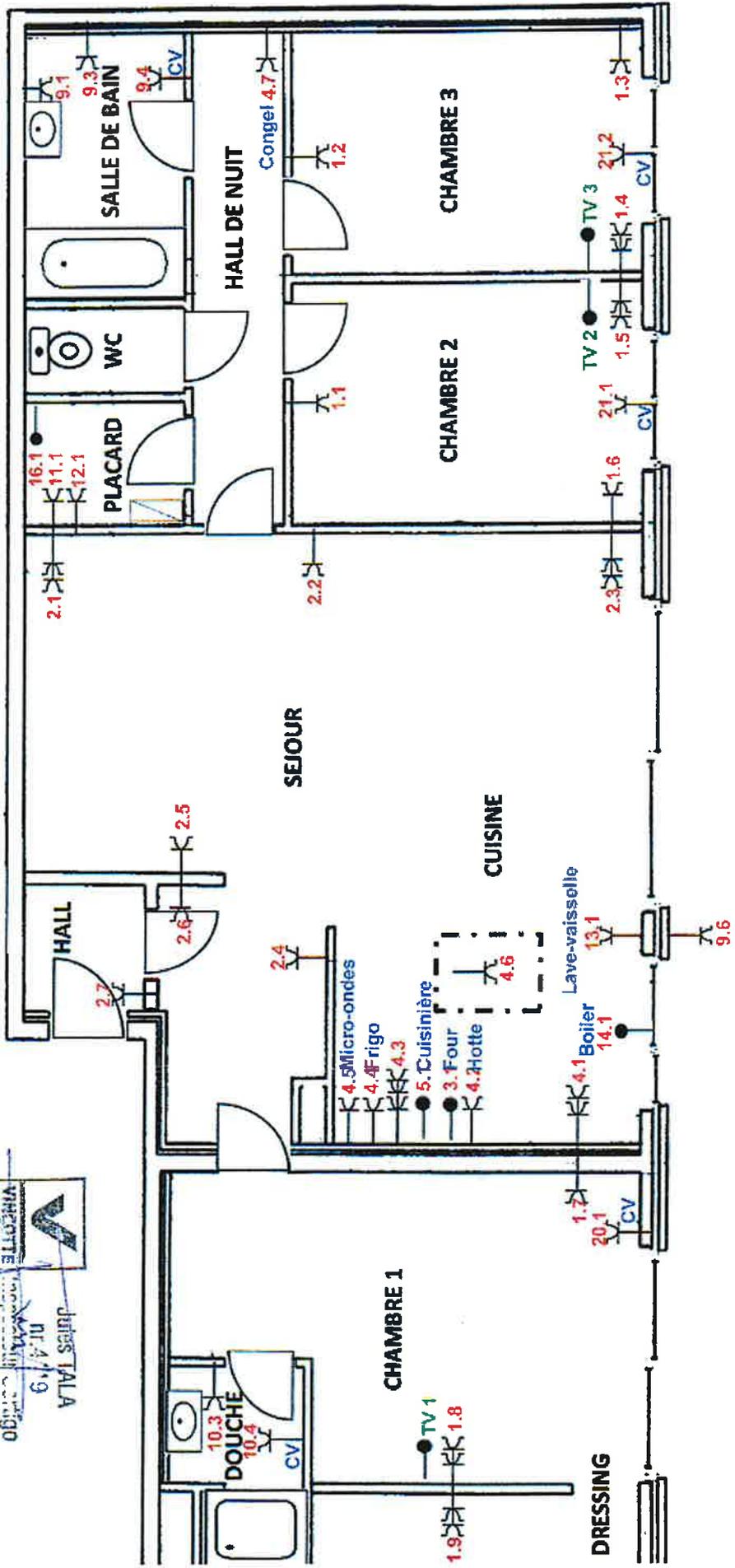
## **AUTRE(S) ANNEXE(S)**



Av Carl Requette, 27 - 1080 Molenbeek  
Appartement C O

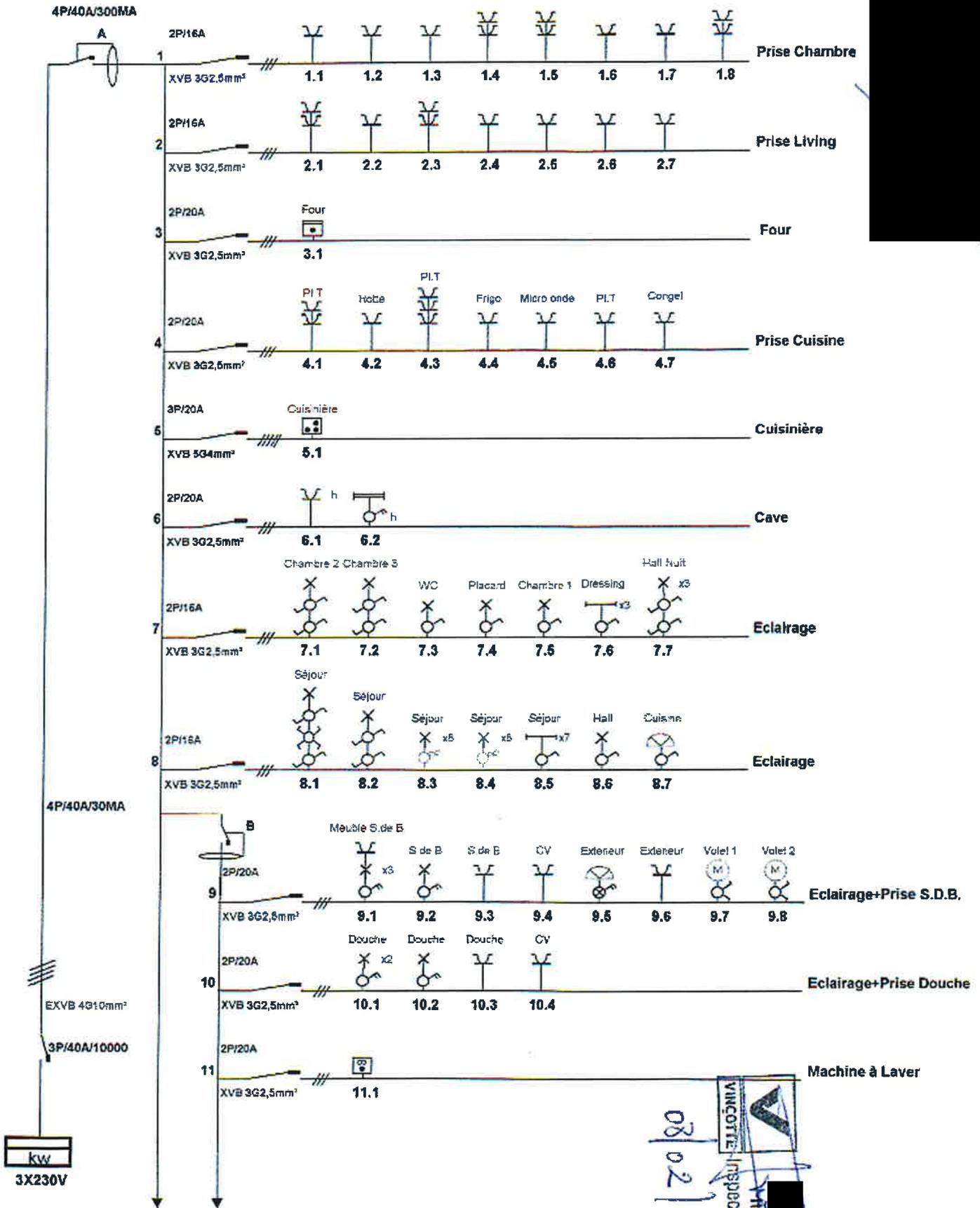
20/20/80

  
 VIRECOTE  
 JAMES TALA  
 N° 4 / 9  
 10.4  
 10.3  
 DOUCHE  
 CV





**Avenue Cari Requette, 27 - 1080 Molenbeek  
Appartement C O**

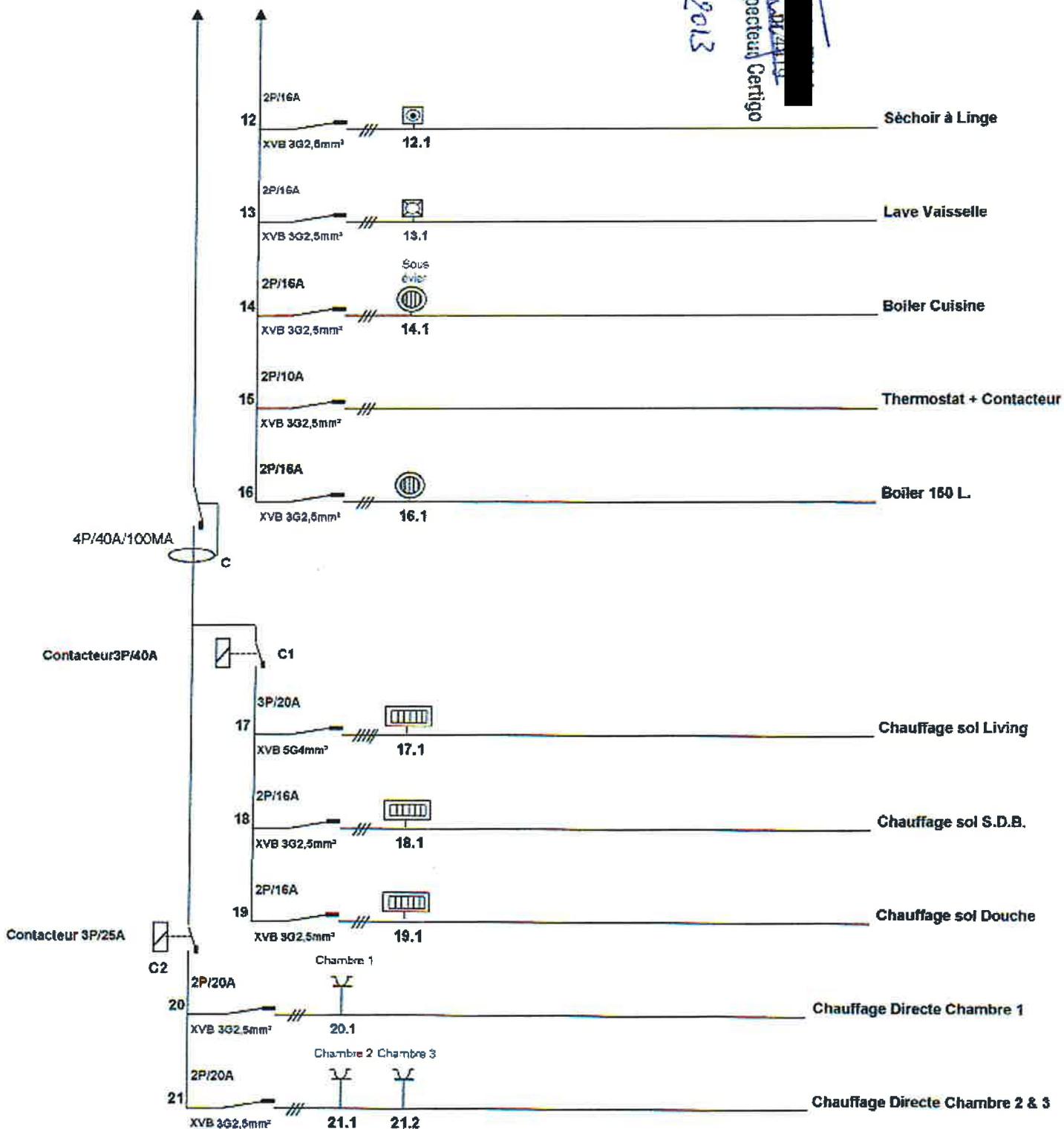


  
 VINCOLTE  
 Inspecteur Certifié  
 08/02/2013



Avenue Carl Requette, 27 - 1080 Molenbeek  
Appartement C O

08/2/2013





Avenue Carl Requette, 27 - 1080 Molenbeek  
Appartement C O

8V/20/80

